

Le territoire

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Territoire semi-urbain

16 communes

208,85 Km²

82582 habitants

395 Habitants/Km²

40 902 logements (rés. principales)

14,56% d'habitat vertical (plus de 10 logements)

La prévention de la production des déchets et le plan d'économie circulaire

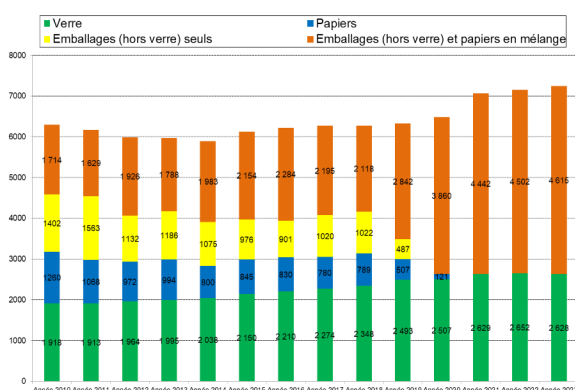
Pour ces actions l'agglomération a obtenu en juillet 2022 le deuxième niveau du label économie circulaire porté par l'Ademe qui reconnaît l'engagement des territoires sur ce sujet. Elle a été, au niveau national, le 1er établissement public de coopération intercommunal à avoir obtenu ce label.



En 2023, le programme d'économie circulaire renouvelé en 2022, continue d'être déployé avec notamment le recrutement d'un chargé de mission pour l'écologie industrielle et territoriale.

Pour mémoire le programme d'économie circulaire comporte 14 actions organisée en 4 axes : 1-faire vivre la gouvernance et assurer l'animation de la démarche d'économie circulaire, 2-changer les comportements et sensibiliser, 3-réduire les déchets produits sur le territoire, 4-développer de nouveaux modèles économiques.

La collecte sélective des emballages ménagers et des journaux magazines



2020 : tonnage global de collecte sélective en hausse de 2,5% avec un tonnage verre stable et une progression des emballages et papiers.

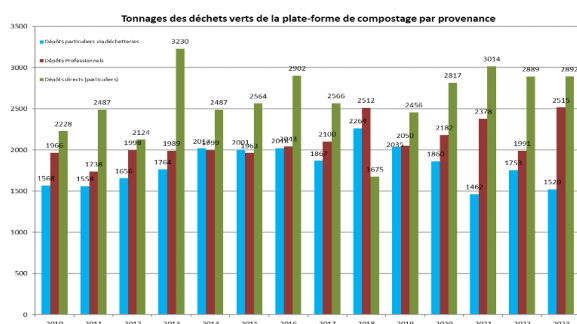
2021 : la séparation des flux papiers est abandonnée ; on note une progression de près de 9 % des tonnages sur le total des flux de collecte sélective ; cela est notamment le résultat de la campagne de communication liée à la conteneurisation de la collecte sélective

2022 : fin de la campagne de conteneurisation de la collecte sélective ; +1,2 % sur les tonnages globaux d'emballages et papiers (verre compris)

2023 : mise en œuvre de l'extension des consignes plastiques ; +2,5 % sur les tonnages d'emballages et papiers (hors verre)

Le ratio global de collecte sélective des emballages et papiers progresse de 1% (performance de 88 kg/hab.).

La filière des déchets verts et biodéchets



Le territoire dispose de trois déchetteries et des plates-formes de compostage ALBI-RANTEIL pour accueillir et traiter les bio-déchets.

En 2023, le total des déchets verts pris en charge s'élève à 6633 6927 tonnes soit une hausse de 4,4 % par rapport à l'année précédente (1104 tonnes provenant de la déchetterie de Saint-Juéry ne sont pas traitées sur la plate-forme de compostage de Ranteil).

Les déchetteries

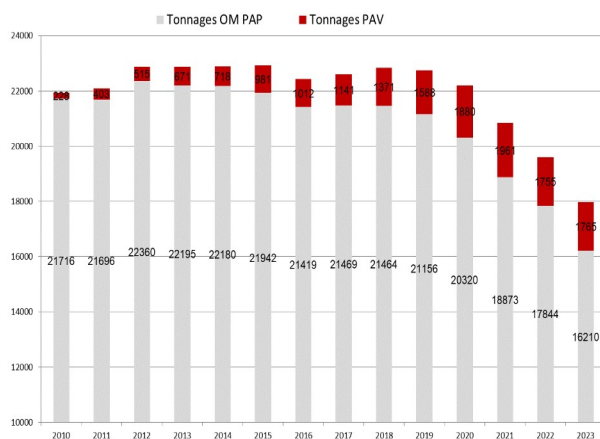


Les trois déchetteries de l'agglomération ont reçu 12291 tonnes de déchets des ménages de l'agglomération, soit une diminution de 3% des tonnages recueillis par rapport à 2022.

Le ratio collecté est de 149 kg (-2,6%), le ratio de la part valorisée s'élevant à 83 Kg/hab. (hors gravats) soit 79%.

Nombres de visites en 2023 : Ranteil : 69 495 (-5,3%) ; Gaillagües : 58 048 (-3,9%) ; Saint-Juéry : environ 58 000 (+40%) ; soit 175 543 visites au sein des trois déchetteries du territoire, soit une hausse de 0,4% du nombre de visites.

La collecte des ordures ménagères résiduelles



2016 : baisse de 2,5% des quantités d'ordures ménagères résiduelles, les tonnages collectés en apport volontaire progressant de 3%.

2018 : +0,99% mais +20,1% de l'apport volontaire

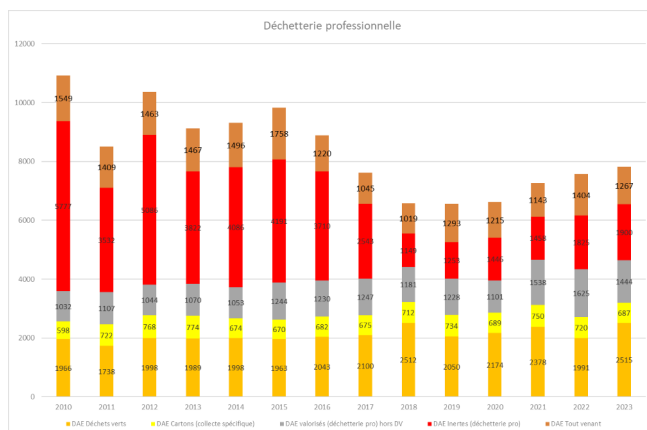
2020 : -3,95% des Omr en porte à porte et +18% en apport volontaire (au total -2,87%).

2021 : -7,7% des Omr en porte à porte et +4,3% en apport volontaire (au total -6,1%).

2022 : -5,45% des Omr en porte à porte et -10,5% en apport volontaire (au total 5,9%).

2023 : -9,2 % des Omr en porte à porte et +0,58 % en apport volontaire (au total -8,4%)

Les déchets non ménagers



Les déchets des professionnels reçus sur le site d'ALBI – RANTEIL en 2023 représentent 7133 tonnes soit une diminution de 4 % par rapport à l'année précédente.

Le tout-venant enfoui, avec 1274 1403 tonnes, est en baisse de 9,2 %, la réception de gravats évolue légèrement à +4 %, les déchets verts produits augmentant de 26 %.

Le taux de valorisation global des matériaux (hors gravats) s'élève à 76 %.

Les modalités d'exploitation du service public d'élimination des déchets

	Régie Agglo	Collecte des ordures ménagères résiduelles Collectes sélectives JRM et EMR hors verre
	COVED-Midi Atlantique	Collecte des ordures ménagères résiduelles Collectes sélectives JRM et EMR Collecte du verre en porte à porte
	SITOMA jusqu'au 31 août 2012 puis Agglo.	Exploitant CSDUI ALBI - RANTEIL Exploitant centre de transferts ALBI - RANTEIL Exploitant déchetteries Ranteil et Gaillaguès Exploitant plate-forme compostage ALBI - RANTEIL Enfouissement ordures ménagères déchets assimilés Transfert des collectes sélectives Collecte du verre en apport volontaire
	TRIFYL	Exploitant du centre de tri de Blaye les Mines Exploitant de la déchetterie de Saint-Juéry Tri des collectes sélectives JRM et EMR

Collectes COVED Collectes en régie Agglo

Coût et financement du service public d'élimination des déchets

Indicateurs économiques collecte et traitement	en k€	en €/hab
Charges liées aux collectes et aux traitements (coût complet TTC)	14 063,79	170,30
Recettes industrielles : vente de matériaux, de compost, d'énergie, RH...	1 227,72	14,87
Coût technique du service	12 836,07	155,43
Soutiens des sociétés agréées : Eco-Emballages, Adelphé,...	1 035,65	12,54
Coût total du service public à la charge de la collectivité	11 800,43	142,89

Les recettes et soutiens de l'année couvrent 19 % des charges du service. Le coût technique du service augmente de 5,5 % (principalement en raison de la hausse des coûts de traitement et de la TGAP et ceci malgré la baisse des quantités de déchets résiduels traités).

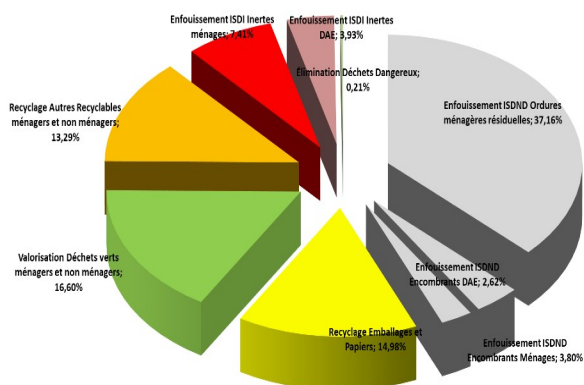
Coût complet du territoire	Coût OMR en k€	Coût sélectif en k€	Amortis. & Emprunts en k€	Total charges en k€	Recettes en k€	Coût à charge en k€	Coût en €/ hab.
Totaux	7882,97	4525,49	1655,33	14063,79	2263,36	11800,43	142,89

Mode de financement

	2022		2023	
TEOM perçue auprès des usagers	10061,06 k€	122,17 €/hab.	10786,48 k€	130,61 €/hab.
RS perçue auprès des usagers professionnels	922,65 k€	11,20 €/hab.	903,26 k€	10,94 €/hab.
Total	10983,71 k€	133,38 €/hab.	11689,75 k€	141,55 €/hab.
Coût complet	11055,95 k€	134,25 €/hab.	11800,43 k€	142,89 €/hab.

Teom : taxe d'enlèvement des ordures ménagères ; RS : redevance spéciale

Bilan de l'année 2023 déchets ménagers et assimilés



Le taux de collecte en vue d'une valorisation s'élève à 45% en 2023 pour les déchets ménagers et assimilés ; il est à noter que 43,6% des déchets pris en charge sont enfouis et traités par le procédé du bioréacteur et font l'objet d'une valorisation énergétique partielle.

Ratios 2023 et indicateurs de prévention

Gisement total des déchets ménagers (DMA) 48 680 tonnes	586 Kg/hab.
Dont ordures ménagères assimilés (OMA) 26752 tonnes	305 kg/hab.
Dont déchets collectés en déchetteries (y compris professionnelle) et plate-forme compostage 23149 tonnes	281 kg/hab.
Ratio déchets valorisés 21699 tonnes	2263 Kg/hab.
Taux de valorisation	45 %

Indicateurs de prévention

Évolution du ratio par habitant entre 2010 (année de référence) et 2021 en pourcentage d'évolution du ratio par habitant	
Déchets ménagers et assimilés produits (tous déchets confondus)	-11,1% (586 kg/hab.)
Ordures ménagères et assimilés (ordures ménagères résiduelles et collecte sélective non compris déchets des déchetteries)	- 4,5% (305 kg/hab.)
Ordures ménagères résiduelles	- 20,1% (218 kg/hab.)
Bio déchets évités par compostage individuel	+ 109 % (35,6 kg/hab.)

Perspectives 2024

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois prévoit les actions suivantes :

Mise en œuvre de la stratégie biodéchets

Renouvellement des marchés de traitement des déchets résiduels et tri des emballages et papiers

Poursuite du plan d'amélioration de la collecte du verre

Concours de maîtrise d'œuvre pour le projet de déchetterie/ Recyclerie de Puygouzon

Mise en œuvre d'un plan de lutte contre les déchets abandonnés diffus

Étude des dispositifs de collecte sélective hors foyers

Pour en savoir plus : www.grand-albigeois.fr